



## **DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION - NUMÉRO 3001335227**

**AVIS** est, par la présente, donné par le soussigné, qu'un permis de démolition a été demandé pour un bâtiment industriel situé au

**9135, boulevard Henri-Bourassa Est, Montréal (Québec)  
District de La Pointe-aux-Prairies**

Conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA07-30019), le Comité d'étude des demandes de démolition doit étudier la demande. Il est à noter que les séances du Comité sont publiques.

Une séance publique se tiendra au :

**Maison du citoyen  
12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy  
le vendredi 6 octobre 2017, à compter de 12 h.**

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, **dans les dix (10) jours de la publication de cet avis public** ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement, à l'adresse suivante :

Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles  
12090, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H1B 2Z1  
Téléphone : 514 868-4349

Fait à Montréal, le 19 septembre 2017.

Le secrétaire d'arrondissement  
Me Alain Roy, LLM., OMA, avocat

*Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :*  
[ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)